



11, rue du Stade  
22200 Pommeret



Ti an Oll  
22310 Plestin-les-Grèves

à

**Le 31 janvier 2019**

Monsieur le Préfet  
Préfecture  
Place Charles de Gaulle  
22000 Saint-Brieuc

Monsieur le Préfet,

Thierry Morfoisse, chauffeur à la société Nicol est mort intoxiqué le 22 juillet 2009 par le sulfure d'hydrogène des algues vertes qu'il transportait à la déchetterie de Launay-Lantic. Un récent jugement du Tribunal des Affaires Sociales de Saint-Brieuc a reconnu l'accident de travail dont a été victime ce chauffeur. Ces algues provenaient des plages de Binic où elles s'échouaient massivement et étaient évacuées pour éviter les risques d'intoxication pour les nombreux usagers des lieux en période estivale. La cause de ces développements anormaux est clairement identifiée : le taux de nitrates trop élevé de la rivière Ic, nitrates issus surtout des épandages agricoles en amont, qui constituent un nutriment de choix pour ces végétaux marins.

Or, nous découvrons par voie de presse que vous envisagez d'en finir avec les dernières mesures de protection contre les excédents de nitrates sur ce bassin versant de l'Ic, ce qui autoriserait des épandages agricoles plus importants et une augmentation de la pollution de la rivière avec comme conséquence des marées vertes plus fréquentes et plus massives sur les plages de Binic. Vous faites donc délibérément le choix d'exposer la population estivale à des risques d'intoxication que même des ramassages réguliers coûteux ne peuvent éviter. Ce choix nous apparaît d'autant plus incompréhensible que le taux de nitrates dans l'Ic actuellement situé à 40 mg/l est encore très éloigné de celui de 5 à 10 mg/l fixé par le Tribunal Administratif de Rennes en son jugement du 25 octobre 2007 comme seuil de déclenchement des marées vertes dans les baies où elles s'échouent. Nous vous rappelons que ce jugement a été obtenu à la suite d'une action en justice de nos deux associations et des deux autres, De la Source à la Mer et Eaux et Rivières de Bretagne, qui ont elles aussi manifesté leur désaccord avec les mesures que vous envisagez.

Enfin, comment concilier cette baisse de la protection des eaux de l'Ic avec le Plan Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc ? A quoi serviraient les millions d'euros publics engagés dans ces plans si vous preniez des mesures contraires à leurs objectifs ? La question de l'utilisation de ces fonds publics est d'autant plus à poser que ces objectifs qui consistaient à atteindre en 2027, 25 mg/l de nitrates dans l'Ic sont contestés par le Conseil Scientifique de l'Environnement en Bretagne. Dans son rapport de 2010, il explique que ce taux de nitrates

dans la rivière, à supposer qu'il soit atteint, est « *très largement supérieur aux concentrations limitantes pour la marée verte de Binic* ». Ainsi, alors que le Conseil s'interroge sur le rapport coût/efficacité des mesures prescrites dans le Plan Algues Vertes de Saint-Brieuc, un bon usage des fonds publics commandait que vous releviez le niveau d'exigence des objectifs affichés, ce qui passait nécessairement par un renforcement de la protection de l'Ic plutôt qu'un relâchement. Comme en 2007 et 2009, des tribunaux n'y verraient-ils pas la marque d'un laxisme dans la conduite de politique publique ?

Compte tenu de tous ces éléments, nous vous demandons de renforcer plutôt que de supprimer les mesures de protection de la rivière Ic, d'encourager par des aides techniques et financières la reconversion de ces quelques exploitations du bassin versant de cette rivière, de passer d'une agriculture intensive tout orientée vers la recherche du volume et de la quantité à une agriculture de qualité et de label dont les produits sont aujourd'hui de plus en plus demandés par les consommateurs.

Monsieur le Préfet, voilà dix ans quatre associations dont les deux nôtres obtenaient une deuxième condamnation de l'Etat à la Cour d'Appel de Nantes pour carence fautive dans la survenue de cette pollution majeure des côtes par les marées vertes. Si vous preniez la décision de supprimer toute mesure de protection renforcée de l'Ic, ces mêmes tribunaux ne pourraient-ils pas la juger comme une récidive de cette carence fautive, d'autant plus si une intoxication accidentelle survenait sur une plage de Binic ou même sur une autre dans la Baie de Saint-Brieuc ? En vous adressant ce courrier et en vous alertant, nos deux associations prennent leurs responsabilités. Nous ne doutons pas que vous preniez les vôtres.

Soyez assuré Monsieur le Préfet de notre considération.

Pour Halte Aux Marées Vertes : le co-président André Ollivro  
Pour Sauvegarde du Trégor : le président Yves-Marie Le Lay